AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1380
FR0000121881-FS0692

15 juin 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

HAVAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 juin 2016, la société anonyme Société Industrielle et Financière de l'Artois[1] (31-32 quai de Dion Bouton, 92800 Puteaux) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 9 juin 2016, le seuil de 15% du capital de la société HAVAS et détenir individuellement 62 833 575 actions HAVAS représentant autant de droits de vote, soit 14,97% du capital et 11,36% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions de la société HAVAS suite l'augmentation de capital consécutive au paiement du dividende en actions[3].

À cette occasion, M. Vincent Bolloré **n'a franchi aucun seuil** et détient, au 9 juin 2016, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Bolloré SA[1], Financière de Sainte-Marine[1], Compagnie du Cambodge[1], Société Industrielle et Financière de l'Artois[1] qu'il contrôle, 250 497 288 actions HAVAS représentant 383 714 823 de droits de vote, soit 59,69% du capital et 69,39% des droits de vote de cette société[1], selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Financière de Sainte-Marine	108 172 230	25,78	216 344 460	39,12
SIF de l'Artois	62 833 575	14,97	62 833 575	11,36
Compagnie du Cambodge	54 446 158	12,97	54 446 158	9,85
Bolloré SA	25 045 315	5,97	50 090 630	9,06
Autocontrôle Havas[4]	10	ns	0	ns
Total Vincent Bolloré	**250 497 288**	**59,69**	**383 714 823**	**69,39**

[1] Contrôlée indirectement par M. Vincent Bolloré.
[2] Sur la base d'un capital composé de 419 655 270 actions représentant 552 978 748 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. communiqué de la société en date du 14 juin 2016.
[4] Sociétés Financière de Longchamp (5 actions) et Longchamp Participations (5 actions), contrôlées par la société HAVAS, elle-même contrôlée par M. Vincent Bolloré.